



Pourquoi verser la Taxe d'Apprentissage ?

Le taxe d'apprentissage vise à faire participer les employeurs au financement des dépenses nécessaires au développement et à la qualité des formations.

Comment verser votre Taxe d'Apprentissage au Lycée Claret de

Par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, **avant le 1er mars 2021**
N'oubliez pas qu'il s'agit du seul impôt pour lequel vous pouvez décider des bénéficiaires.

Depuis la dernière réforme 2019 : la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », la taxe d'apprentissage demeure plus que jamais une ressource essentielle pour un établissement tel que le notre. Si le taux, reste inchangé, à **0,68% de la masse salariale**, sa décomposition est à présent la suivante (à partir de janvier 2021) : 87% pour l'apprentissage, reversé à France Compétences, est destiné à assurer le financement des contrats d'apprentissage sur la base du principe : un jeune + une entreprise = un CONTRAT = un FINANCEMENT.

Le niveau de prise en charge des formations est déterminé par les branches professionnelles d'appartenance des entreprises. Les financements seront collectés par les OPCO (Opérateurs de compétences, au nombre de 11), et par l'URSSAF à partir de 2021

- **13% pour le solde (anciennement Barème ou Hors-Quota), est affecté par les entreprises librement et directement (sans intermédiaires) aux établissements de leur choix.**

En 2021, vous verserez directement le barème, solde de la taxe d'apprentissage, soit 13% au **Lycée CLARET**. Vous pourrez payer par chèque.

A l'ordre de l' AGENT COMPTABLE DU LYCEE CLARET

Ou par virement : [Code banque 10071] [Guichet 83000]

[Compte 00001006589] [Clé RIB : 90]

IBAN : FR76 1007 1830 0000 0010 0658 990

BIC : TRPU FRP1 — CODE UAI 0830661T

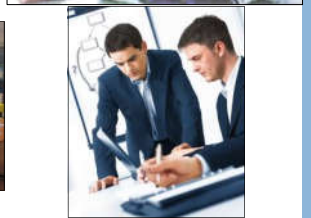
En 2021, vous pourrez affecter directement le solde de 13% au Lycée CLARET sans passer par un intermédiaire (OPCO) par chèque ou par virement.

Votre soutien est essentiel pour la réussite de nos élèves. Nous comptons sur vous ! Merci à toutes les entreprises qui participent et participeront ainsi à la qualité de nos enseignements et de nos actions pour nos jeunes

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter :

Rémy PISANI, Proviseur
Remy.Pisani@ac-nice.fr
04.94.89.96.96

Michaël MISTRAL, Chef de Travaux
Michael.Mistral@ac-nice.fr



Réussir Ensemble...

Pour soutenir la formation professionnelle de nos élèves

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

LYCEE PROFESSIONNEL « CLARET » LYCEE DES METIERS DU COMMERCE ET DE LA GESTION



202, Boulevard Trucy
83000 TOULON



Tél : 04.94.89.96.96 - Fax : 04.94.89.96.97 - ce.0830661t@ac-nice.fr
<http://www.lyceecclare.com/>